

Permettez-moi de rappeler une déclaration faite à propos du parc national de Gros Morne par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), lors de la signature conjointe de l'accord créant ce parc national, le 13 août 1973: C'était il y a quelques mois à peine. Je cite un extrait de la page 3 de ce document:

Les droits d'héritage demeurent intacts. Ceux qui quitteront les lieux auront le choix entre plusieurs possibilités . . .

Cela n'est certainement pas compatible avec l'accord négocié par le Québec pour le bail de 99 ans. A un certain moment, le gouvernement fédéral a manifestement décidé qu'un accord conclu par la province de Québec à propos d'un bail de 99 ans ne le concernait pas. A mon avis, tôt ou tard, cette attitude créera des difficultés. Permettez-moi de répéter les termes mêmes de cette déclaration:

Les droits d'héritage demeurent intacts.

Il n'existe rien de tel en Nouvelle-Écosse; il n'y a rien qui soit de loin comparable en matière de parcs nationaux. Trois concepts totalement différents sont en cause. Comment nos concitoyens peuvent-ils avoir confiance dans le gouvernement du Canada lorsqu'il ne respecte pas ses propres décisions dans le domaine des parcs nationaux? Je ne critique pas un instant le désir très sincère du ministre actuel de s'acquitter de ses fonctions en réservant des terres publiques aux générations futures. Je ne critique pas ce principe.

Ce que je veux dire c'est qu'il est injuste de la part du gouvernement de se montrer vague avec une province au sujet de terres destinées à des parcs nationaux tout en se comportant différemment avec une autre. Dans le passé, il semble qu'une province ait fait l'objet d'un traitement équitable à la suite de négociations préalables de ses droits alors qu'une autre a fait l'objet d'injustices en l'absence de consultations ou presque. C'est peut-être une question mineure mais elle est à l'origine du mécontentement des intéressés dans différentes provinces. Ceux qui prétendent gouverner nos concitoyens doivent les respecter et lorsqu'ils font preuve de manque de respect, les intéressés éprouvent des inquiétudes tangibles qui entraînent un sentiment de frustration et d'indignation. Les gens sont fâchés des décisions de gouvernements qui témoignent de ce manque de respect pour eux.

L'amendement proposé ne change rien à la situation mais semble perpétuer l'orientation prise par le gouvernement. Cette orientation ne tient aucun compte des vues de ceux directement concernés par la création de parcs nationaux. C'est une façon de gouverner néfaste et un type de gouvernement que nos concitoyens subissent depuis 10 ans de trop. C'est un type de gouvernement qui n'encourage aucune bonne volonté chez nos concitoyens. Chaque fois que le gouvernement se montre injuste, ils en sont frustrés. Lorsqu'un concept national est défectueux il entraîne la désillusion et nuit à une unité nationale constructive.

Sans m'étendre davantage sur les antécédents de notre politique nationale des parcs, je voudrais citer un exemple de l'orientation que s'est donnée le gouvernement, soit l'aménagement des parcs nationaux en Nouvelle-Écosse. Je vous renvoie à un communiqué publié par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien le 25 août 1972 où il est dit ceci:

Le Canada aura un nouveau parc national en Nouvelle-Écosse,

Loi sur les parcs nationaux

grâce à une entente signée aujourd'hui par l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'honorable Benoit Comeau, ministre des Terres et Forêts de la Nouvelle-Écosse.

Avant ce jour-là, il n'y avait eu ni séance publique ni discussion publique, ni aucune occasion pour quiconque dans cette province de discuter avec le gouvernement de l'aménagement de ce parc national. Je veux parler ici de la méfiance et de la colère qui ont gagné l'esprit des gens concernés. C'est la sorte d'agissement qu'il faudrait bannir chez nous parce qu'il détruit la confiance et suscite la méfiance.

Il existe plusieurs moyens d'aborder la situation mais sûrement pas en menaçant des centaines de personnes qui vivent dans un territoire de 125 milles carrés, sans vouloir discuter avec eux. On ne fait pas de tels projets sans tenir des réunions publiques. Il y a eu deux réunions depuis cette annonce et au cours de la deuxième, les représentants de l'autorité fédérale se sont retirés. Cela se passait il y a un an et, depuis lors, le gouvernement n'a plus parlé de ses intentions. Aucune réunion publique n'a eu lieu et aucun contact n'a été pris avec les centaines de personnes concernées en Nouvelle-Écosse.

● (2130)

Malgré l'opportunisme politique des plus vils dont ont fait preuve tant le gouvernement fédéral que les autorités provinciales en ce qui concerne les parcs, personne n'a dit mot, aucune réunion publique n'a eu lieu et aucune réponse n'a été donnée. Les députés n'ont même pas envoyé une seule lettre en réponse à une simple demande de renseignements essentiels posant des questions comme: le projet va-t-il être mis à exécution et sous quelle forme? Lorsque nous prenons des mesures susceptibles de toucher la vie de personnes et de familles, pourquoi n'allons-nous pas leur parler? Pourquoi ne pouvons-nous pas trouver le temps de le faire? Pourquoi ne pouvons-nous pas les écouter lorsqu'ils essayent de nous expliquer que même si les mesures prises semblent bonnes, elles risquent de leur être préjudiciables? Pourquoi nous retirons-nous pour agir en secret? Pourquoi agissons-nous ainsi? Pourquoi n'avons-nous pas une politique nationale relative aux parcs? Pourquoi le gouvernement ne parle-t-il pas à ces gens?

Le gouvernement a la responsabilité morale de dire clairement et de manière définitive à ces gens quelles mesures il envisage de prendre. Il devrait le faire sous forme d'énoncé écrit de sa politique en matière de parcs. J'ai cherché pendant huit ou neuf ans une politique relative aux parcs dans notre pays. Je puis vous dire que ce furent huit ou neuf ans de trop. Il y a là une lacune grave. Ce n'est pas la façon de faire valoir ce qui fondamentalement est une excellente idée de la part de la Chambre. Je veux parler de la politique visant à faciliter l'acquisition de terrains supplémentaires. C'est une bonne idée en principe et en théorie mais la loi qui l'exprime est stupide et ridicule et ceux qui continuent de l'appuyer sans la modifier ni la moderniser sont tout aussi stupides car ils rendent un mauvais service non seulement aux gens qu'ils cherchent à servir mais également à l'institution qui de l'avis de ces gens est là pour les servir. Les pêcheurs de ma localité ne reprochent pas aux libéraux ce qui s'est fait. Ils condamnent l'autorité fédérale.